



CA Mulhouse Alsace Agglomération (M2A)

Données de cadrage du parc locatif social au 01/01/2015

		Nombre de logements du parc	Part dans le parc	En ZUS
Parc locatif social		22 784		36,2%
Typologie du logement	Individuel	1 527	6,7%	0,4%
	Collectif	21 257	93,3%	35,8%
Taille du logement	T1	1 076	4,7%	30,4%
	T2	4 755	20,9%	38,2%
	T3	7 941	34,9%	33,2%
	T4	6 446	28,3%	36,8%
	T5	2 318	10,2%	42,7%
	T6 ou +	248	1,1%	41,9%
Période de construction	Construits avant 1975	11 252	49,4%	24,2%
	Construits entre 1975 et 1999	6 987	30,7%	7,8%
	Construits depuis 2000	4 545	19,9%	4,2%
Mode de financement	PLI	1 503	6,6%	40,9%
	PLAI	971	4,3%	40,1%
	PLUS	18 895	82,9%	38,4%
	PLS	1 415	6,2%	19,0%
Diagnostic de performance énergétique	DPE Classe A	32	0,1%	0,0%
	DPE Classe B	571	2,5%	47,3%
	DPE Classe C	2 866	12,6%	10,3%
	DPE Classe D	3 542	15,5%	17,2%
	DPE Classe E	2 634	11,6%	26,5%
	DPE Classe F	875	3,8%	7,3%
	DPE Classe G	215	0,9%	50,2%
	DPE non renseigné ou non réalisé	12 049	52,9%	51,5%
Vacance et mobilité	Taux de vacance globale		5,3%	7,1%
	Taux de vacance de plus de 3 mois		3,1%	4,5%
	Taux de mobilité		12,3%	11,6%
Conventionnement	Oui	20 984	92,1%	
	Non	1 800	7,9%	



Source : IGN 01/01/2015
 Fond : BDN-GEOFLA 2015
 Cartographie : DREAL ALSACE
 CA Mulhouse Alsace Agglomération (M2A)

Définitions

Le répertoire du parc locatif des bailleurs sociaux recense l'ensemble des logements appartenant aux bailleurs sociaux. Le parc locatif social désigne l'ensemble des logements, conventionnés ou non, pour lesquels le statut du bailleur contraint son activité (OPH, ESH) auquel s'ajoutent les logements conventionnés des autres bailleurs (SEM).

- Nombre total de logements du parc: nombre total de logements du répertoire dont le mode de location est loué avec contrat de location, vacant, vide ou pris en charge par une association, ou occupé avec ou sans contrepartie financière.
- Nouvelles mises en service: ensemble des logements mis en service entre le 2 janvier 2014 et le 1er janvier 2015
- Taux de vacance: nombre de logements vacants rapporté au nombre total de logements proposés à la location, c'est à dire loués avec contrat de location ou vacants.
- Taux de mobilité: emménagements dans les logements proposés à la location depuis 1 an rapporté au nombre de logements proposés à la location depuis 1 an ou plus.
- Logements vides: logements non occupés et non proposés à la location, car en cours ou en attente de travaux, de démolition ou de vente.
- Logement conventionné: logement ayant fait l'objet d'une convention entre l'Etat et le propriétaire bailleur du logement. Cette convention donne droit à l'aide personnalisée au logement pour les locataires qui remplissent les conditions d'octroi.
- ZUS: zone urbaine sensible
- Surface habitable : surface de plancher construite, après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escaliers, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Cette notion remplace celle de surface corrigée utilisée jusqu'en 2011.
- Loyer moyen: somme des loyers rapportée à la somme des surfaces habitables des logements loués au 1er janvier 2015.
- DPE: le Diagnostic de Performance Energétique est un document informatif qui donne un aperçu de la performance énergétique d'un logement par une estimation de sa consommation énergétique et de son taux d'émission de gaz à effet de serre. Le DPE doit être réalisé dans tous les logements d'habitation, excepté ceux destinés à être occupés moins de quatre mois par an. Pour mesurer la performance énergétique d'un logement, le professionnel utilise deux étiquettes : une étiquette « énergie » indiquant la consommation énergétique annuelle du logement sur une échelle allant de A (consommation faible, inférieure à 51 kwh/m²) à G (consommation importante, supérieure à 450 kwh/m²), et une étiquette « climat » indiquant l'impact annuel de cette consommation énergétique sur les émissions de gaz à effet de serre sur une échelle allant de A (émission faible, inférieure à 6kg d'équivalent carbone/m²) à G (émission importante, supérieure à 80 kg d'équivalent carbone/m²).
- Financements
PLAI : prêt locatif aidé d'intégration
PLUS : prêt locatif à usage social. Les logements financés en prêt locatif aidé ordinaire (PLA) appartiennent aussi à cette catégorie
PLS :prêt locatif social
PLI : prêt locatif intermédiaire